



**COMMUNE DE COULAURES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE 30 Mars 2017**

**L'an deux mille dix-sept, le 30 Mars,**

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 25 Mars 2017

Heure d'ouverture de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoir : 03

**Présents** : Corinne DUCROCQ, Karine von DORINGK, Alain FAYOL, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Jean MARCHAND, Yohan MARECHAL, Jacqueline RIMMER, Jean-François THOMASSON.

**Absents excusés** : Jean-Michel BOURGUIGNON Cédric CARRU Martine MONEIN, Fabienne ROUSSEAU.

**Absents non excusés** : Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le PV de la dernière séance du Conseil.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce compte rendu.

Madame le maire ouvre donc la séance à 20h30.

**1) Ouverture d'une boulangerie pâtisserie dans le local de l'ancienne Poste à Coulaures, le mercredi 5 avril 2017. Présentation des nouveaux boulangers.**

Madame le Maire présente à l'Assemblée, Monsieur et Madame LEVEQUE, venus avec leur fille, qui vont ouvrir mercredi prochain, 5 avril 2017, une succursale de leur « boulangerie – pâtisserie – chocolaterie » située à Thiviers - 20 rue Lamy - dans le local de l'ancienne Poste à Coulaures.

Les clients auront la possibilité de déguster sur place les pâtisseries, viennoiseries et autres chocolats artisanaux proposés et servis sur des petites tables (à l'extérieur à la belle saison) accompagnés d'un thé, café ou autre boisson sans alcool.

La boulangerie sera ouverte tous les jours, sauf le mardi, de 7h à 12h30 et de 16h à 19h ; le dimanche et les jours fériés, de 7h à 12h30.

Tout le monde se réjouit de l'ouverture de ce commerce et de l'implantation d'un nouveau lieu de vie dans le bourg nouvellement restauré.

## **2) Délibération pour le transfert des résultats du compte-administratif 2016 du budget assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.**

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que, suite au vote du CA Assainissement 2016, le 17 février dernier, le Conseil Municipal doit, à présent, délibérer sur le transfert des résultats à la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.

Il est à noter que la « part fixe de la commune » est passée de 53€/semestre à 60€/semestre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**Décide**, à l'unanimité de ses membres, de transférer les résultats du Compte administratif 2016 du budget assainissement à la Communauté de Communes du pays de Lanouaille tels qu'ils ont été établis :

Section de fonctionnement : + 35 664.50€

Section d'investissement : - 2 952.74€

### Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

## **3) Délibération pour l'acceptation du chèque de GROUPAMA pour le 2<sup>ème</sup> versement de l'indemnité suite à la grêle de 2013.**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'un chèque de 8 986.00€ a été établi par GROUPAMA, au titre d'une 2<sup>ème</sup> indemnité, suite aux dégâts causés par la grêle le 02 août 2013 sur les bâtiments communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le chèque de GROUPAMA d'un montant de 8 986.00€, au titre d'un 2<sup>ème</sup> versement suite à la grêle de 2013.

### Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

## **4) Participation de la commune pour une extension du réseau de distribution publique d'électricité aux Roberts. Délibération.**

Madame le Maire explique qu'un administré souhaite transformer, aux Roberts, son ancien garage en maison d'habitation. Le Permis de Construire a été refusé du fait de la nécessité d'extension du réseau électrique.

L'extension prévue du réseau électrique est de 115 mètres. La longueur au-delà de laquelle le SDE demande une participation financière à la commune est de 100 mètres.

La dépense s'élève à 1 125.00 €.

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection au paiement de ces 1 125.00€ par la commune puisque le pétitionnaire a déjà remis en Mairie un chèque de 1 125.00€ en remboursement des frais communaux engagés.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

**Décide**, à l'unanimité de ses membres, de s'engager à assurer le financement de la dépense nécessaire au raccordement « des Roberts », le pétitionnaire ayant, par avance, effectué le remboursement de la somme engagée.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

**5) Problème d'écoulement d'eau sur propriété privée. Demande par l'administré d'étude de ce problème. Etude de la demande de participation financière de la commune. Présentation du devis. Délibération.**

Un administré habitant au lieu-dit « l'Age » a contacté la Mairie pour exposer un problème d'inondation récurrente sur sa propriété.

Madame le Maire l'a reçu, en présence de son 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Alain Fayol et de Monsieur Jean-Paul Dupuy, agent technique. La commune n'a pris aucun engagement suite à cet échange.

Toutefois, Madame le Maire a demandé à Monsieur Fayol de contacter l'entreprise Pertuit pour un devis d'aménagement (avaloir béton) sur la route de l'Age. Ce devis est chiffré à 2 835.00€.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil refuse de financer, avec l'argent public, des travaux à réaliser chez un particulier.

Une solution reste néanmoins à trouver. A ce jour, Monsieur Fayol explique que c'est la loi « dominant/dominé » qui prévaut et qu'il est préférable qu'il n'y a pas intervention de « la main de l'homme ».

Madame le Maire donne la parole à l'administré victime de ces inondations qui explique qu'un muret communal a été construit devant chez lui, par l'ancienne municipalité, afin de faire une retenue d'eau mais qu'en cas de grosses pluies, il est inefficace.

Dans un deuxième temps, la première magistrate donne également la parole au voisin de cet administré, présent dans le public. Il constate qu'il y a beaucoup plus de fortes pluies que par le passé et que des travaux réalisés par un ancien propriétaire (talus devant le mur) sont la cause de cette situation.

C'est pourquoi, la proposition de grossir le caniveau, percer en biais et casser la butte pour remettre la pente comme par le passé est avancée.

Les élus pensent que la mise en place d'un plus gros tuyau serait la meilleure solution.

Il est donc proposé à l'administré d'acheter les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux. La commune mettra à disposition l'équipe municipale pour l'aider à réaliser ses travaux.

L'administré ne donne pas de réponse immédiate et demande un délai de réflexion.

Aucune délibération n'est donc prise pour l'instant.

**6) Etude de l'appel aux dons de l'école de Coulaures pour le financement d'un voyage scolaire aux ateliers Airbus à Toulouse en juin 2017. Délibération.**

Madame le Maire présente la requête de Madame la Directrice de l'Ecole Primaire de Coulaures qui souhaite organiser un voyage scolaire les 19 et 20 juin 2017 à la Cité de l'Espace à Toulouse et qui demande une aide financière à la commune.  
Cette démarche est inhabituelle. Les associations coulauroises ont également été sollicitées.

Après discussion, la Municipalité considère qu'elle participe activement au financement des projets de l'école par le biais de la Coopérative scolaire (subvention de 350€ par an), à son équipement (budget de 3 900€ pour les fournitures scolaires, 11 000€ en 2016 pour une classe mobile – ordinateurs) et à l'entretien des classes (la maternelle a été refaite en 2016), et que, de ce fait, elle ne peut budgétairement pas répondre favorablement à cette demande.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

**Décide**, de ne pas attribuer d'aide financière à l'école primaire de Coulaures, pour le voyage scolaire organisé à la Cité de l'Espace à Toulouse les 19 et 20 juin 2017.

Détail du vote :

Abstention : 1 - Yohan MARECHAL  
Contre : 12  
Pour : 0

**7) Demande de subvention SOS CHATS LIBRES. Délibération**

Madame le Maire présente la demande de subvention de SOS Chats Libres au Conseil Municipal.

Cette demande étant réitérée et refusée chaque année par le Conseil Municipal, Monsieur Jean MARCHAND demande s'il serait possible de réaliser un tableau des associations que Coulaures ne souhaite pas subventionner (comme il en existe un pour celles qui reçoivent une aide financière) avec une délibération générale à reconduire chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**Décide**, à l'unanimité de ses membres, de refuser la demande de subvention de SOS Chats Libres.

Détail du vote :

Abstention : 0  
Contre : 13  
Pour : 0

**8) Demande de subvention de l'APAJH. Délibération.**

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'APAJH au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de refuser la demande de subvention de l'APAJH.

**Détail du vote :**

Abstention : 0  
Contre : 13  
Pour : 0

**9) Point sur les projets 2017 et à l'horizon 2020.**

Madame le Maire explique à l'Assemblée délibérante que les budgets prévisionnels pour l'année 2017 sont en cours d'élaboration et qu'ils seront soumis au vote le 14 avril prochain.

Projets sont à l'étude : celui du multiple rural à Coulaures va être modifié car l'idée de son implantation en bas de la Mairie est refusée par l'ABF.

Des pistes sont évoquées comme sa construction sur un terrain situé dans le bourg, l'aménagement de l'ancienne Poste ou devant le gymnase.

La demande de DETR est reportée à 2018 mais le projet n'est pas abandonné.

De 2018 à 2020 inclus, Madame le Maire souhaite axer la priorité sur les travaux de voirie, principalement à Serveillac, Vetz, la Giboulie et Lalet pendant les 2 prochaines années.

Elle précise que plusieurs emprunts seront soldés au début des années 2020 et que le financement par un prêt relais pour réaliser la totalité des travaux pourra être envisagé, de même qu'un appel d'offre pour l'ensemble de ces travaux de voirie.

Pour ce qui est de la réhabilitation du gymnase, la Communauté de Communes a prévu sa remise en état en 2021.

Karine von Doringk, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge du Patrimoine, déplore que la restauration du toit de la chapelle ne soit plus envisagée, comme cela avait été débattu lors de précédentes séances du Conseil Municipal.

Madame le Maire lui répond que la Municipalité, après avoir priorisé le Patrimoine ces dernières années, par la réhabilitation du bourg et des places et la restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Martin, elle propose que l'accent soit mis sur la voirie, les administrés étant demandeurs pour les hameaux, après l'excellent travail réalisé pour le centre bourg.

**10) Composition du bureau de vote pour les élections présidentielles.**

**23 avril 2017 - premier tour des élections présidentielles :**

- **8h/10h30** : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Jean MARCHAND, Philippe GALLET
- **10h30/13h** : Karine von DORINGK, Yohan MARECHAL, Jean-François THOMASSON, Martine MONEIN
- **13h/15h30** : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Christian BERTRAND, Kees GOUDAPPEL
- **15h30/18h** : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Jackie RIMMER.

**07 mai 2017 – deuxième tour des élections présidentielles :**

- **8h/10h30** : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Jean MARCHAND, Philippe GALLET

- **10h30/13h** : Corinne DUCROCQ, Karine von DORINGK, Jean-François THOMASSON, Martine MONEIN
- **13h/15h30** : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Christian BERTRAND, Kees GOUDAPPEL
- **15h30/18h** : Corinne DUCROCQ, Karine von DORINGK, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON

Même composition pour le vote des législatives les 11 et 18 juin 2017.

Madame le Maire demande aux élus de prévenir 15 jours à l'avance en cas d'indisponibilité.

## **11) Ouverture d'un dépôt/vente de vêtements et petits objets (vaisselle, ...) dans une pièce de la salle polyvalente - proposition de convention – Délibération.**

Mme le Maire explique avoir reçu la demande de mise à disposition d'un lieu par une administrée de Coulaures, qui souhaite ouvrir un dépôt/vente de vêtements, petits objets usuels, vaisselle, ... Elle propose à l'Assemblée de lui louer l'ancien local utilisé par le club de handball dans la salle polyvalente.

La démarche sera la même que celle effectuée pour la mise à disposition d'une pièce du Foyer Rural pour la diététicienne (voir délibération 2016/12-76). Madame le Maire en profite pour informer l'Assemblée de la satisfaction de la diététicienne qui a une clientèle de plus en plus nombreuse.

Une convention doit-être mise en place précisant les droits et obligations de la commune et de l'occupant fixant notamment le montant du loyer. Il est proposé de lui louer le local 1€ symbolique les 6 premiers mois. Cette convention sera révisable au terme de la première année.

Par ailleurs, il est précisé, lors du vote, que la convention devra être établie à titre précaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Accepte, à l'unanimité**, l'ouverture d'un dépôt/vente dans l'ancien local du club de handball de la salle polyvalente.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

### **Détail du vote :**

Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	13

## **12) Questions diverses.**

- 1) Madame le Maire donne la parole à sa 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame von Doringk, qui a assisté à la dernière réunion du SMCTOM concernant le budget 2017 et qui rapporte qu'il n'y aura pas d'augmentation de la TEOM, à 12.5% depuis 13 ans. Elle explique également que le nombre croissant des déchets verts déposés en déchetterie pose problème car leur recyclage génère un coût de plus en plus conséquent. Les conseillers lui répondent qu'ils l'entendent bien mais qu'il n'y a aucune autre solution, les déchets verts ne pouvant être brûlés.

- 2) Madame von Doringk rappelle aux conseillers que le PDIPR est toujours d'actualité et que d'ici peu, une application via Internet sera mise à la disposition des usagers. Il y a 28 kms de chemins de randonnées à Coulaures ; chemins qui doivent être entretenus et pour lesquels certaines directions ont été modifiées. Elle met l'accent sur celui qui va de La Reille à Serveillac. Il faudrait le revoir car il est encombré par des plantations et les marcheurs doivent, de ce fait, passer chez des propriétaires qui s'en plaignent.
- 3) Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que la numérotation définitive des rues sera validée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Elle précise que les usagers en seront avertis par la Poste elle-même.
- 4) Madame le Maire tient à informer les conseillers que ses propos n'ont pas été correctement rapportés dans le compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole qui a eu lieu à Savignac-les-Eglises le 13 mars dernier. En effet, contrairement à ce qui est écrit, elle n'a jamais été défavorable au projet de port de gilet jaune dans les transports scolaires dont elle rappelle qu'elle est l'instigatrice. Un démenti, dans ce sens, va d'ailleurs être remis aux parents d'élèves.
- 5) Madame le Maire donne la parole à Jean Marchand qui rapporte que certaines personnes s'étonnent de ne pas avoir été conviées au repas de l'amitié qui aura lieu le samedi 8 avril. Madame von Doringk, en charge de cette manifestation, lui répond que, sont conviées, les personnes ayant 65 ans à partir de la date fixée du repas. Les élus pensent qu'il serait plus judicieux de convier ceux qui fêteront leurs 65 ans pendant l'année en cours. Madame von Doringk rappelle que les élus et le personnel communal sont traditionnellement conviés à participer à ce repas où toutes les aides sont les bienvenues.
- 6) Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christian Bertrand, 4<sup>ème</sup> adjoint, qui rappelle que les administrés servis par le distributeur d'eau VEOLIA vont avoir AGUR comme fournisseur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.
- 7) Monsieur Bertrand informe l'Assemblée qu'une réunion pour l'Habitat (OPAH), organisée par la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille, en présence du bureau d'études SOLIHA, aura lieu le lundi 10 avril 2017 au Foyer Rural de Coulaures. Les élus sont conviés à une réunion préalable à 17h30 ; le public est accueilli à 18h30.

**La séance est levée à 22h30**

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance  
du 17 Février 2017.

- 2017/03-23                    Délibération pour le transfert des résultats du compte-  
administratif 2016 du budget assainissement à la  
Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.
- 2017/03-24                    Délibération pour l'acceptation du chèque de GROUPAMA pour  
le 2<sup>ème</sup> versement de l'indemnité suite à la grêle de 2013.
- 2017/03-25                    Participation de la commune pour une extension du réseau de  
distribution publique d'électricité aux Roberts. Délibération.
- 2017/03-26                    Etude de l'appel aux dons de l'école de Coulaures pour le  
financement d'un voyage scolaire aux ateliers Airbus à  
Toulouse en juin 2017. Délibération.
- 2017/03-27                    Demande de subvention SOS CHATS LIBRES. Délibération
- 2017/03-28                    Demande de subvention de l'APAJH. Délibération.
- 2017/03-29                    Ouverture d'un dépôt/vente de vêtements et petits objets  
(vaisselle, ...) dans une pièce de la salle polyvalente -  
proposition de convention – Délibération.